



EMBASSY OF SWITZERLAND
SCHWEIZERISCHE BOTSCHAFT
AMBASSADE DE SUISSE

WASHINGTON D.C. 20008.
2900 Cathedral Avenue N.W.
Telephone 462-1811/7

Ref.: 651.0 ✓
653.0 - CF/or

en	CA				
no	20.3				
EFD 20. März 1975					
P.H. s. B. 49. 77. Am. O.					

12 mars 1975

Monsieur Pierre Graber
Président de la Confédération
Chef du Département politique fédéral
3003 B e r n e

Monsieur le Président,

Il ne fait pas de doute que des mesures limitant le nombre de résidents étrangers, telles celles entrées en vigueur le 1^{er} août, sont nécessaires dans la situation actuelle suisse. Néanmoins, elles ne sont pas sans susciter de sérieuses inquiétudes auprès des chercheurs suisses résidant aux Etats-Unis, ni sans faire de tort à l'image de la Suisse dans ce pays.

Conscients de la nécessité de ces mesures, je n'ai pas estimé opportun de relever les quelques réactions isolées qui nous sont parvenues. Cependant, coup sur coup je reçois deux rapports sur la question qu'il me semble utile de vous transmettre pour votre information. L'un émane du Professeur Weibel, Vice-Président du Conseil national de la recherche et Président de sa division biologie et médecine, qui passe une année sabbatique à l'Université de Yale. Dans une lettre adressée au Chef du Département de l'intérieur, dont il a eu l'amabilité de m'envoyer une copie, il fait part des réactions négatives qu'il qualifie véhémentes de ses collègues américains. D'autre part, mon conseiller scientifique m'a soumis une note relatant une inquiétude parmi les "scientifiques" suisses résidant aux Etats-Unis. C'est à l'occasion d'une conférence qu'il a prononcée le 27 février à Chicago devant les chercheurs suisses de la région qu'il a pu mesurer l'ampleur du malaise.

Il faut espérer que nonobstant les difficultés cruciales du moment, il sera possible de trouver des solutions équilibrées tenant compte des intérêts qui sont en jeu, notamment celui vital pour la Suisse de garder la porte ouverte à un échange vraiment vivant dans tous les domaines de la science et de la technologie.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Annexes

- Copie de la lettre du Professeur Weibel
- Note de mon conseiller scientifique

L'Ambassadeur de Suisse:

Felix Schnyder
Felix Schnyder

NOTE A MONSIEUR L'AMBASSADEUR SCHNYDER

Inquiétude des chercheurs suisses résidant aux Etats-Unis
face aux mesures limitatives aux séjours des savants
étrangers dans les hautes écoles suisses

Après la parution en octobre d'une lettre circulaire de la direction de l'ETH Zurich limitant l'engagement ou même l'invitation de personnel de niveau académique, en application de l'ordonnance entrée en vigueur le 1er août 1974, j'ai reçu quelques demandes de renseignements isolées. Mes correspondants soulignaient le tort porté à l'image de la Suisse dans la communauté scientifique de leur lieu de résidence et s'inquiétaient pour le développement de la science dans notre pays. Plus spécifiquement, ils craignaient que des contre-mesures ne soient prises à l'intérieur de leurs universités évinçant les candidats suisses à des postes de recherche et en tous les cas limitant la possibilité d'obtention de bourses de recherche américaines. N'ayant eu que trois cas isolés, il m'était difficile de juger du niveau général d'inquiétude. Ces interventions traduisaient-elles un malaise général ou au contraire s'agissait-il de cas particuliers? Il m'était difficile de me prononcer. Questionner à ce sujet des chercheurs suisses de la région de Washington ne donnait pas de résultats significatifs. Le fait qu'un fonctionnaire pose des questions à cet égard suscitait la réserve.

Ma récente visite aux "scientifiques" suisses de la région de Chicago a permis de prendre la température. A cette occasion, j'ai prononcé une conférence sur le sujet "Science Policy in Switzerland Today". A dessein, je n'ai abordé que les grandes lignes et n'ai donc pas parlé des mesures particulières limitant le travail des chercheurs étrangers dans les hautes écoles suisses. Cependant, durant la traditionnelle période de questions suivant l'exposé, ce dernier sujet a été introduit par l'un des participants. La réaction de l'audience montra à l'évidence que le sujet préoccupait. Il y a des qualités du silence et de l'écoute qui ne trompent pas. Les interventions peuvent être groupées en deux catégories:

a) Les chercheurs suisses résidant aux Etats-Unis sont particulièrement conscients de la nécessité d'une mobilité internationale des chercheurs. Dans leur activité journalière ils peuvent juger l'enrichissement de leurs connaissances et l'amélioration de leurs méthodes de travail engendrés par la confrontation avec la communauté scientifique de leur lieu de résidence. Ils insistent sur l'importance pour notre pays de maintenir un haut niveau de la qualité de la recherche scientifique, vital pour la Suisse dont l'existence est liée à la capacité d'innovation de son industrie et de sa technologie. Ils savent que lorsque la Suisse désire introduire une nouvelle direction de recherche elle fait souvent appel à des Suisses qui ont établi leur réputation scientifique à l'étranger dans le domaine que l'on entend développer.

./.

- 2 -

b) On note également une inquiétude de nature plus personnelle. Les chercheurs suisses travaillant dans les centres de recherche américains craignent des mesures de représaille. Ils sont particulièrement sensibles à cet aspect lorsque leur salaire est versé par une institution américaine. Certaines commissions attribuant des bourses dans les universités américaines se seraient posé la question de l'opportunité de donner aux candidats suisses une priorité moins élevée dans l'attribution des bourses. Je n'ai pas été à même de vérifier ces rumeurs.

Les chercheurs suisses de la région de Chicago, comme d'autres que j'ai rencontrés à Washington, ont souligné le tort que ces mesures portaient à la réputation de la Suisse au sein des communautés scientifiques qui les accueillent. Aux Etats-Unis, où la mobilité des chercheurs est quasiment élevée au niveau d'une religion, on est mal préparé à comprendre des mesures restrictives dans ce domaine. Lors de visites d'universités et de centres de recherche, j'ai pu me rendre compte par moi-même que la plupart des personnalités américaines sont au courant de l'existence de mesures limitatives. D'une manière courtoise on me faisait part d'une désapprobation. Il faut remarquer qu'après de mes correspondants de Washington, provenant des milieux s'occupant de la politique de la science, j'ai pu observer une plus grande compréhension de la situation suisse à ce sujet.

Les échanges limités dans le temps et à haut niveau qui étaient fréquents grâce au système des années sabbatiques risquent d'être perturbés. Ils permettaient aux universités de bénéficier de la présence de savants très réputés pendant des périodes suffisamment longues pour transmettre aux chercheurs suisses leur expérience. Passant précisément une année sabbatique à l'Université de Yale, le Professeur Weibel, Vice-Président du Conseil national de la recherche et Président de sa division biologie et médecine, a pu se rendre compte lui-même de la situation. Impressionné et consterné par les réactions de ses collègues américains, il a adressé, le 25 février, une lettre au Chef du Département de l'intérieur, dont une copie est annexée. Il souligne spécialement l'effet de deux mesures prévues dans le règlement de l'OFIAMT du 21 janvier. L'obligation d'immatriculer les jeunes chercheurs comme étudiants est considérée comme une simple chicane administrative sans autre effet que de ternir la réputation de la Suisse, pays d'accueil. La séparation des familles prévue en principe pour les chercheurs passant une année sabbatique en Suisse risque d'avoir pour effet que les chercheurs renommés qui sont les bienvenus partout, ne choisiront plus les universités suisses pour leurs séjours. (Par coïncidence, j'ai trouvé la lettre de M. Weibel dans mon courrier au retour de mon déplacement à Chicago.)

Je termine cette note en citant un passage de la lettre du Professeur Weibel qui me semble bien caractérier l'inquiétude mentionnée en b) ci-dessus:

./.

- 3 -

"Wie kann ich mit gutem Gewissen hier an Yale für mich und meine Familie ein grosszügiges und selbstverständliches Gastrecht in Anspruch nehmen, wenn ich weiss, dass mein Land meinen sämtlichen hiesigen Kollegen -- mein Gastgeber ist der letztjährige Nobelpreisträger George Palade -- dieses Gastrecht ebenso selbstverständlich verweigern wird?"



C. Favre

Annexes:

- Lettre de M. Weibel à Monsieur le Conseiller fédéral Hürlimann
- Begrenzung der Zahl der erwerbstätigen Ausländer
- Stellungnahme der ETH-Dozenten zu den Ausländerbeschränkungen an den Hochschulen
- Ausländerregelung/Hochschulen - Weisungen des Bundesamtes für Industrie, Gewerbe und Arbeit und der Eidgenössischen Fremdenpolizei

Washington, le 11 mars 1975

651.0
653.0 - CF/or